

date de convocation:
14 janvier 2021
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 18
votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à dix-huit heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,

Étaient présents	M. DAGRON, Maire M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, M. DIDIER, M. DOMENECH, Adjoint, M. DUCAT, Mme GUIEBA, Mme BECHIKHI, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, M. SOKPOLI, Mme EMPIS, M. DELAPORTE, Mme DUCASTEL, Mme THIBOT et M. CLEMENT
Absents excusés	Mme DUFFO
Pouvoirs	/
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme DIDIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DESIGNE Mme DIDIER comme secrétaire de séance.

II INFORMATIONS GENERALES

M. le Maire informe :

- Que M. Borderieux a été désigné référent Mobilité à la CAMVS,
- Que M. Domenech est en charge du dossier Participation Citoyenne à la CAMVS,
- Que la campagne de vaccination COVID 19 des personnes de plus de 75 ans a été lancée, les livryens concernés ont été informés par le CCAS.

III LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2020/22 relative à la Convention Unique avec le CDG 77 (prestations carrière)

Décision 2021/01 relative à la convention de prêt de matériels avec la CAMVS

Décision 2021/02 relative à la révision du loyer du local de la psychothérapeute

Décision 2021/01 relative à la révision du loyer de la boulangerie

IV URBANISME – Rapporteur M. Dagrón

APPROUVE la convention tripartite de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDESM et la SPL MVSA dans le cadre de l'opération PIERROTTE

APPROUVE la demande de défrichement déposée auprès de la DDT 77 par la SCCV Livry sur Seine suite à l'obtention du permis de construire du 19 mars 2020 n° 077 255 1900014 portant sur les terrains sis 27 rue du Four à Chaux et **AUTORISE** la SCCV Livry sur Seine à déposer cette demande ainsi que M. le Maire à signer tout document afférent au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H35.

Le Maire, Régis DAGRON

